



COMMUNIQUÉ

FOPM regrette le manque d'ambition et l'absence de volet social en conclusion du Beauvau de la Police Municipale

Une délégation de la section FOPM, composée de Ludovic DURAND, Secrétaire Général, et de Michel CHOUKRI, Secrétaire Général Adjoint, a participé-à la présentation des conclusions du Beauvau de la Police Municipale, en présence du ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU et du ministre François-Noël BUFFET.

Nous regrettons que ce Beauvau n'ait plus l'ambition initiale insufflée par la ministre Dominique FAURE, qui avait ouvert la voie à un véritable travail de fond, notamment sur les retraites et le volet opérationnel. Si, au départ, de nombreux sujets semblaient ouverts, la finalité s'avère bien plus restreinte.

Certains points semblent néanmoins aller dans le bon sens et répondent aux besoins du terrain :

- Amélioration de la prise en compte de certains délits (AFD),
- Élargissement du relevé d'identité,
- Expérimentation des drones,
- Harmonisation du régime d'armement.

FO rappelle toutefois son opposition ferme au statut d'OPJ pour les policiers municipaux.

Il est regrettable, une nouvelle fois, que le volet social soit totalement absent, alors qu'il avait été largement évoqué lors des travaux préparatoires. Nous le déplorons vivement.

Le ministre a certes rappelé, lors de sa prise de parole, qu'un travail était en cours sur notre statut. Mais pour FOPM, il ne saurait être question de se contenter d'effets d'annonce.

Il n'est pas acceptable que celles et ceux qui risquent leur vie pour protéger les autres soient laissés pour compte. Nous méritons un statut clair, juste et digne. Nous méritons une rémunération à la hauteur de nos responsabilités. Nous méritons une retraite qui reflète les sacrifices consentis au service de la collectivité.

Nous exigeons le respect, la considération et la justice sociale.

Nous serons particulièrement vigilants sur la juridicisation des mesures et réaffirmons notre attachement à une Police Républicaine, une et indivisible sur tout le territoire. Le traitement des nouveaux délits doit reposer sur un socle commun et non dépendre uniquement d'une volonté de politique locale.

FOPM réaffirme ses revendications, en particulier :

- Reconnaissance statutaire du risque : création d'une prime de risque unique de 25 % du salaire indiciaire, soumise à cotisation CNRACL et attribuée de manière statutaire à tous les policiers municipaux,
- Reconnaissance de la catégorie active,
- Démarrage de carrière en catégorie B.

La section FOPM s'inscrit pleinement dans les revendications que porte la fédération FOSPS, que ce soit en matière de déroulement de carrière, la revalorisation des grilles, temps de travail et conditions de travail :

- Amélioration des salaires avec la révision des grilles des catégories C, B et A pour corriger leur tassement dû à la progression du SMIC,
- Amélioration des retraites avec l'intégration des primes dans le traitement de base, pour garantir des pensions futures plus élevées,
- Amélioration des carrières avec fluidification des promotions et avancements de grade.

Enfin, nous interpellons les parlementaires, afin d'amender le projet de loi pour qu'il réponde au mieux aux réalités de notre filière et aux attentes de nos collègues.

FOPM restera mobilisé et vigilant.

Fait à Paris, le 10 septembre 2025

